

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE COTTON Anne	à LE FOLL Marie-Françoise
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ;  
1 représentant de la commune de Plouézec.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	64
Procurations	12
Absents	11

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-126

RAPPORT « POUR UN SERVICE PUBLIC ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE »

L'esprit des lois de coopération intercommunale visait initialement à permettre à des groupements de communes de mettre en œuvre des projets ou de financer des infrastructures, qu'individuellement elles n'auraient pu porter (ex : équipements sportifs, culturels...) du fait des volumes financiers nécessaires et/ou de la technicité requise.

Le caractère rural de nos territoires a également conduit les communes à faire assurer au niveau intercommunal des services de proximité, que, là encore, certaines communes, n'auraient pu porter à elles seules.

De là, la question politique du choix d'une intercommunalité de projets face à une intercommunalité de services a été posée pour en acter la double vocation sur notre territoire.

En effet, si nos ex-communautés de communes ont porté des projets dépassant le seul cadre communal (Palacret à Bégard, la Sirène à Paimpol, espace emploi à Belle-Isle en Terre, piscine de Guingamp, gymnase de Plésidy, etc...), chacune d'elle a également choisi que des services publics de proximité soient assurés directement par elle. Ce choix est propre à notre territoire.

Le projet de territoire souligne ce choix en retenant notamment deux axes que sont :

- Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire
- Favoriser un développement harmonieux et solidaire de notre territoire

Assumer ce choix a conduit l'agglomération à engager un travail d'analyse de coût de ses services, d'analyse des pratiques et fréquentations. Pour ce faire, la commission des Services publics a travaillé en lien avec la commission des finances et celle des Nouvelles Dynamiques Territoriales. Le principe politique dominant était de rendre un accès au plus grand nombre et d'acter la solidarité territoriale.

Ce premier travail, qui se poursuivra pour l'ensemble des politiques en vue d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire, a consisté à :

- Mieux connaître la structure des coûts de l'agglomération ;
- Présenter une politique tarifaire cohérente tant en termes de couverture des coûts que de politique publique d'égalité d'accès aux services publics ;
- Tenir compte du contexte d'inflation historiquement haute (+4,3 % selon le gouvernement, + 6 % selon la Banque de France et l'INSEE en 2023).

Les services concernés par ce travail sont :

- Equipements sportifs : Piscines de Guingamp et de Paimpol, Pôle Nautique
- Equipements culturels : Musée Milmarin, Ecole de Musique, la Sirène
- Equipements enfance et jeunesse : ALSH, Ludothèque
- Mobilité

Cela se traduit par différentes délibérations ayant trait à l'adaptation des tarifs qui porte aussi sur l'équité et la progressivité, à l'optimisation des horaires d'ouverture, à la création de services, à une attention particulière sur les publics jeunes, etc...

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte du rapport « pour un service public accessible et solidaire ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

